

Conseil de Quartier Guinguette Semeuse
Compte-rendu du 17 février 2016

Présents : Claude Pruvot, Élodie Delbart, Gérard Franchomme, Yves Guelton, Pascal Himpens, Viviane Lejosne, Nicolas Pecqueur, Martine Picavet, David Planquart, François Poulain, Mathilde Steinauer.

Excusée : Isabelle François.

Absente : Sabine LECOQC (*démissionne quelques jours après*)

Invité : M. Frédéric Marchand, Maire d'Hellemmes

Début de séance 18h30

Validation du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant apportée au compte rendu du précédent Conseil de Quartier, il est validé à l'unanimité

Présentation du projet immobilier – Site des Compagnons des Saisons. Frédéric Marchand, Maire d'Hellemmes.

M. Capon, propriétaire du site des Compagnons des Saisons, a décidé de vendre son terrain. En partenariat avec la mairie a été établi un cahier des charges en termes de logements et de réalisation. Plusieurs promoteurs ont présenté un projet dans ce cadre.

La société Nexity a finalement été choisie par le propriétaire pour vendre son bien. Le programme immobilier qui sera mis en œuvre sera présenté aux riverains lors d'une réunion publique, fixée au mercredi 2 mars à 18h30 - salle Oudart, en présence des représentants de NEXITY et du cabinet d'architectes BLAU.

120 logements sont prévus et répartis selon la règle des trois tiers (accession libre, accession sociale et logements sociaux, le bailleur social étant « Maisons Flamandes »). La Mairie a développé pour le logement social un travail avec les bailleurs sociaux.

Plusieurs choses sont à retenir dans ce programme immobilier.

- La ferme sera conservée et retrouvera même son aspect originel, et de l'activité commerciale s'y développera en rez de chaussée, selon le souhait de la mairie. L'enseigne Casino a donné son accord pour y installer une petite supérette,
- une micro-crèche est également prévue,

Monsieur et Madame Capon souhaitaient également que la petite chapelle soit préservée et que des logements soient réservés aux personnes âgées sous forme de béguinage. Ainsi, sur les 120 logements, 18 seront réservés à des personnes âgées.

Un passage en zone 20 permettra une entrée des véhicules par la rue Faidherbe et sa sortie rue de la Résistance et une trouée verte ira jusqu'à la place des Tisserands.

De part et d'autre de cette voirie s'élèveront les constructions avec une verdure très présente et l'utilisation de la brique pour respecter le style des habitations du quartier. Les logements sont prévus à R+1, R+2 et quelques R+3 ainsi que des maisons de ville. Toujours pour la voirie, il n'y aura qu'une voirie principale et des dessertes, ainsi que des parkings en sous-sol.

Le Maire précise que ce travail a été fait en toute transparence et que NEXITY, qui a remporté le marché, travaillera étroitement avec la mairie pour mettre en œuvre à certains endroits des projets communs. La mairie restera évidemment très vigilante par rapport au projet immobilier qui se

nommera « Le Jardin Habité ». Le Maire félicite le très beau travail réalisé par les architectes en ce qui concerne les aménagements et les espaces verts.

Monsieur Marchand rappelle que les travaux commenceront dès lors que les logements seront commercialisés à hauteur de 50%, sachant que si les travaux débutent en fin d'année (2016), la livraison est prévue 18 mois après le commencement des travaux.

Martine Picavet s'interroge sur la capacité des écoles alentours pour l'accueil de cette nouvelle population - 120 logements, c'est 120 familles, donc des enfants qu'il faudra répartir dans les écoles hellemmoises (question que se pose également Mathilde Steinauer).

M. Marchand explique que les personnes susceptibles d'acheter sont en partie des investisseurs qui loueront leur logement à une population de jeunes ménages sans enfant, voire un enfant, et non à des familles nombreuses. Ce sera la même chose pour les ménages achetant en accession sociale.

Pour ce qui est des logements en location, le principe d'occupation sera sans doute différent mais M. le Maire assure que les écoles avoisinantes ne sont pas au maximum de leur accueil et que la construction d'un groupe scolaire sur l'Epine permettra de désenclaver l'école Berthelot qui elle-même pourra accueillir plus d'enfants de son quartier (principe des vases communicants).

M. le Maire ajoute que la commune d'Hellemmes fait partie de celles qui attirent très fortement en ce qui concerne l'immobilier, grâce à des tarifs qui restent attractifs et à de nombreux avantages (métro, infrastructures,...).

Madame Picavet attire l'attention du Maire sur le fait que certains riverains ne reçoivent pas les informations communales. Ce qui pourra poser problèmes pour les inviter à la réunion publique d'information du 2 mars sur le projet immobilier.

Claude Pruvot suggère que les conseillers de quartier riverains du projet en informe déjà leurs proches voisins.

Madame Steinauer pose une question sur le statut de la voirie, qui rentrera dans le domaine communautaire, et qui n'est pas visible sur le document présenté ce jour aux conseillers de quartier.

De plus, ceux-ci ont émis le souhait lors d'un précédent conseil de quartier que les habitants soient invités non pas sur la base d'une distribution d'un flyer mais d'un document un peu plus conséquent, permettant aux habitants de découvrir le projet en amont et ainsi pouvoir intervenir sciemment lors de la présentation du projet.

Frédéric Marchand répond qu'à chaque réunion de ce type, les riverains réagissent aux projets présentés, car ils viennent déjà avec leurs questions.

Martine Picavet ajoute que ce sera une réunion de présentation d'un projet déjà défini, ce à quoi Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un terrain privé, et que les décisions actées ne pourront pas bouger, le promoteurs ayant respecté un cahier des charges établi collectivement par la mairie et le précédent propriétaire.

Cependant, comme cela se fait pour tout nouveau programme de constructions sur Hellemmes, un comité d'usagers sera mis en place pour suivre l'avancement des travaux et assurer le lien avec le chef de chantier.

En ce qui concerne les terrains de boules, de football et de jeux qui appartiennent à la commune et pour répondre à la question de la co-présidente du conseil sur le devenir de cet espace, M. Marchand informe que rien n'est encore envisagé et que ces terrains doivent faire l'objet d'une nouvelle étude d'aménagement et d'intégration en lien avec le projet du « Jardin habité »

Autres points abordés en présence du Maire :

Départ du magasin DUGER :

Le maire informe les conseillers que les tricots Duger s'en vont. Ils ont été rachetés par Franck Thelo qui en fera des logements et des activités économiques. Dans la cour menant à la rue

Raspail, il y aura soit des parkings soit des logements de plein pied pour des personnes âgées.

Agende BNP Paribas :

Claude Pruvot, Président du Conseil de Quartier aborde la fermeture de l'agence BNP rues R. Salengro/Pasteur il y a quelques mois et demande s'il y a des infos sur le devenir de ce local actuellement vide. M. Marchand explique qu'une hellemmoise a créé une entreprise de panneau publicitaire il y a quelques temps et qu'elle envisagerait de s'installer à la place de l'ancienne agence BNP Paribas.

Boulangerie Ange :

Monsieur le Maire ajoute qu'une nouvelle boulangerie s'ouvrira dans la zone du Hellu près du magasin Tati, ce qui est une bonne nouvelle pour le quartier de l'Épine.

Signalétique des salles communales :

Monsieur le Maire annonce également que dès le mois de septembre, la signalétique des salles sera posée en façade, en réponse à la remarque de Gérard Franchomme sur le fait que certains habitants ne savent pas où se trouve la Salle Oudart.

Zone bleue :

Le Maire évoque la mise en place prochainement d'une zone bleue, rue Roger Salengro au niveau de la Place Hentgès.

Site ex Nidel :

M. le Maire a proposé au conseil la visite du site. Il peut si nous le souhaitons contacter M. Delsalle pour organiser cette visite. Les conseillers approuvent cette proposition.

Piscine Tournesol :

M. Marchand termine en annonçant que la piscine tournesol ne disparaîtra qu'à partir du moment où celle de Fives Cail Babcock sera construite et accessible, soit 2020... ou plus. Le Maire ajoute que des travaux d'entretien et d'amélioration sont toujours en œuvre, et que l'équipe d'animation y pratique différentes activités aquatiques très appréciées de la population.

Communauté évangélique "Le Rocher":

Elodie Delbart interpelle Monsieur le Maire sur le problème du bruit de musique récurrent et déjà signalé, occasionné par la communauté évangélique "Le Rocher".

19h40 Le Maire quitte la réunion, le conseil poursuit l'ordre du jour.

Points divers :

Constitution des membres du Conseil :

Martine Leplat ayant déménagé de la commune d'Hellemmes sa démission est enregistrée. Les conseillers peuvent d'ores et déjà réfléchir à son remplacement. Madame Leplat faisait partie du collège habitants ainsi que du bureau du Conseil de Quartier. M. Pruvot appelle à son remplacement au bureau. Monsieur Himpens, appartenant au collège habitants, se propose pour faire partie du bureau, décision actée par le conseil de quartier.

Faisant le constat que Madame Séverine Tarantino n'a participé, sans excuses, à aucun conseils, M. Pruvot propose sa démission d'office, selon l'article 5 du règlement des Conseils de Quartier. Décision actée par le Conseil de Quartier.

Métro - Station de Lezennes : les travaux extérieurs du génie civil vont être entamés dans peu de temps (avril côté cimetièrre, juillet pour l'ensemble de la voirie) Les travaux de second œuvre démarrent ce mois-ci (février 2016) à l'intérieur de la station, et seront essentiellement des travaux de finition. La circulation reviendra à la normale une fois l'ensemble des travaux terminés.

Fonds de Participation des Habitants : M. Pruvot informe que la commune d'Hellemmes a adhéré au dispositif FPH. Celui-ci s'adresse à tous les habitants hellemmois voulant monter un projet. Le montant maximal de la subvention est de 762 euros par projet, montant qui est accordé ou non par un comité composé d'élus et d'habitants résidant sur les deux secteurs qui sont en Politique de la ville (Épine/Pavé du Moulin et Dombrowski/Chapelle d'Élocques).

Perspective d'une fête dans le Parc Engrand :

Il est possible qu'une fête populaire de style guinguette d'antant soit organisée dans le courant du mois d'avril au Parc Engrand – ambiance festive et culturelle, groupes musicaux locaux, produits et producteur locaux ,....

Cette proposition est faite par « l'association IAEvent / L'équipe de la Guinguette » qui recherchait un espace Lille-Hellemmes-Lomme pour organiser un événement.

M. Pruvot en accord avec Franck Gherbi, Premier Adjoint au Maire, se fera l'interlocuteur avec ce groupe pour développer ce projet qui n'en est qu'à ses débuts. Il rencontrera prochainement les représentants de l'association et, si les conseillers sont favorables ils pourront également accompagner les organisateurs dans ce projet

Cette fête se déroulera un dimanche après-midi d'avril et jusqu'à 22h maxi,

Si les conseillers ne voient aucune opposition quant à ce projet de fête, ils alertent sur la date du dimanche 24 avril à éviter, car ce sera le jour de la Fête de la Plaine sans nom organisée par le Conseil de Quartier Barrière/Boldoduc.

M. Pruvot souhaite que le Conseil se rattache à ce projet afin que ce soit aussi un peu considéré comme la fête du quartier. David Plancquart propose que les conseillers y tiennent un stand par exemple.

Monsieur Pruvot souhaite que le conseil se réunisse avant la fin du mois de mars pour y inviter l'association pour une présentation de leur projet et un échange avec les conseillers.

Maison de santé Paul Clermont (rue Faidherbe) :

M, Pruvot a été sollicité par le centre qui souhaiterait rencontrer les conseillers de quartier afin d'expliquer leurs activités.

Fin de séance 20h20

Prochain conseil de quartier : mercredi 23 mars 2016 – 18h30

Le Président,

Claude PRUVOT